

SPA

En Europe, des degrés d'autonomie divers

410 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

8

Français

(c) Le Monde, 2009.

DANS LE PAYSAGE universitaire européen, la France se caractérise actuellement par " une situation d'exception du point de vue de l'autonomie ", relève Geoffroy Lauvau, enseignant-chercheur à l'université Paris-IV, rattaché à l'Observatoire européen des politiques universitaires. Compte tenu des débuts balbutiants de la loi sur les libertés et responsabilités des universités (LRU, votée en 2007), " dans les faits, dit-il, les universités françaises fonctionnent encore selon l'ancien système, ce qui les maintient dans une position exceptionnelle en Europe. Dans les pays où les universités sont les moins autonomes, elles le sont tout de même incomparablement plus qu'en France ".

Quand il parle d'autonomie, Geoffroy Lauvau distingue trois domaines : financier, administratif (gestion des étudiants et des personnels) et académique (programmes de recherche, évaluations...). Or, dit-il, un groupe de pays européens (Royaume-Uni, Autriche, Espagne...) laisse " une autonomie très forte " à leurs universités dans les trois domaines. A chaque fois, l'Etat fixe le cadre. " Les droits d'inscription sont plafonnés à 4 500 euros au Royaume-Uni, observe-t-il par exemple. Même si, dans les faits, ceux qui sont pratiqués sont en moyenne de 1 500 euros. " Quant au financement, celui qui provient de l'Etat tourne autour d'un tiers, en moyenne, dans ces pays.

" PROBLÈMES DE MISE EN oeUVRE "

Un deuxième groupe de pays a adopté " une autonomie dirigée ". Les universités sont souveraines en matière académique, mais l'Etat reste le pourvoyeur principal de fonds, et peut imposer un certain nombre de règles, telle l'absence de frais d'inscription, ou fixer des priorités en matière de recherche. C'est le cas des pays nordiques, mais aussi de la Belgique jusqu'il y a peu de temps.

M. Lauvau classe dans un troisième groupe des Etats très décentralisés comme l'Allemagne ou la Suisse. La tutelle est gérée au plus près du terrain, par la négociation directe, ce qui conduit à " une grande souplesse de fonctionnement ".

Cette tendance à donner davantage d'autonomie aux universités se renforce partout en Europe, souligne Lesley Wilson, secrétaire générale de l'Association européenne des universités, qui dresse le même tableau que M. Lauvau. Même si, rappelle-t-elle, cela s'accompagne souvent de " problèmes de mise en oeuvre ". Ainsi, l'autonomie réelle de gestion des personnels est souvent " très compliquée à mettre en place. Il y a encore beaucoup de travail à faire ".

Benoît Floc'h

SPA

L'excellence pour 1 800 euros

1180 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

8

Français

(c) Le Monde, 2009.

Le ministère de l'enseignement supérieur refuse de prendre en compte les dix années d'expérience à l'étranger de l'Allemand Christian Machens, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure

La chance de Christian Machens, ce n'est pas la France. Ce sont les Français. Prenez son appartement, un 50 m2 rue de la Glacière, dans le 13e arrondissement de Paris, avec petit balcon et vue sur les arbres d'une cour-jardin : si le propriétaire n'avait pas été professeur de physique, c'est-à-dire un scientifique comme Christian Machens, sans doute aurait-il refusé de louer au chercheur allemand. Le loyer - 1 300 euros par mois - engloutit la presque totalité du salaire du natif de Münster.

Heureusement, la compagne de Christian Machens, Magdalena (prénom d'emprunt), étrangère et chercheuse elle aussi, travaille dans une fondation privée ; elle est en contrat à durée déterminée (CDD) d'un an renouvelable, mais gagne plus d'argent que lui. Le propriétaire de la rue de la Glacière s'est laissé attendre.

Ce n'est pas le cas des représentants du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La demande de " reclassement " du scientifique d'outre-Rhin a été refusée. Maître de conférences à l'Ecole nationale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm depuis septembre 2007, Christian aurait voulu voir reconnues, financièrement parlant, ses dix années d'expérience à l'étranger. Le ministère n'est pas d'accord. Echelon 1 il est, échelon 1 il reste ! Soit un salaire de 1 800 euros net par mois.

Que Christian Machens, âgé de 38 ans, soit une " grosse tête " dans son domaine - les neurosciences computationnelles, qui décrivent le fonctionnement cérébral avec des outils mathématiques et informatiques -, qu'il soit passé par les meilleurs labos du monde, notamment le Cold Spring Harbor Laboratory de New York, que les scientifiques français, via l'Agence nationale de la recherche (ANR), lui aient accordé une " chaire d'excellence ", rien de tout cela n'a d'importance aux yeux de l'administration française.

" Les dernières fonctions que vous avez exercées (...) comme assistant professeur à l'université de Munich, qui relèvent de l'article 4 (...), ne peuvent être cumulés - sic - avec celle - sic - de Research Fellow aux Etats-Unis relevant de l'article 5 ", lui assène-t-on, fautes d'orthographe incluses, dans une lettre du 17 mars. " Impossible " aussi, lui indique-t-on, de prendre en compte ses quatre années de maître-assistant dans une université de Berlin, " puisque la continuité de vos services d'agent non titulaire de l'Etat a été interrompue par vos activités à l'étranger ".

En clair : ce qui pourrait sembler, à l'aune du bon sens, un atout devient un handicap. " Moi qui ai un parcours plus simple - j'ai soutenu ma thèse en France et fait six mois de post-doc - stage consécutif à la thèse de doctorat - -, j'ai eu tout de suite un poste de maître de conférences et je suis à l'échelon 3, avec un salaire de 2 200 euros net ", souligne un collègue français, Romain Brette, 31 ans, lui aussi spécialiste en neurosciences computationnelles à l'ENS.

Le mauvais sort fait à son ami allemand lui semble d'autant plus " absurde " que Christian Machens, distingué par l'ANR, mène un projet de recherche au budget confortable : 1 million d'euros, dont une moitié provient de l'ANR et l'autre - " ma dot ", sourit le chercheur de Münster - de la fondation allemande Emmy-Noether. Il n'exclut pas de repartir avec, si les représentants de l'administration se refusent à l'entendre.

" Leur réponse est mécanique et leur logique à court terme. Tout ce qu'ils veulent, c'est rogner sur les salaires. Mais si je m'en vais, ils vont perdre bien plus : ma "matière grise", mon budget et... leur réputation - car il va sans dire que je ne leur ferai pas une très bonne publicité ! " résume Christian Machens. " Le problème, explique Romain Brette, c'est qu'on ne sait jamais à l'avance de quelle loi ou de quels décrets on dépend. On l'apprend une fois le dossier traité. " Ainsi, Christian Machens n'a pas réussi à savoir à l'avance quel serait son salaire en arrivant en France. Quand il l'a su, il s'est opposé à un mur.

" Ce qui lui arrive est bizarre. Et humiliant, vu le chercheur brillant qu'il est ! ", observe Boris Gutkin, 43 ans, spécialiste lui aussi de neurosciences computationnelles. " L'administration française est comme une charade : il faut trouver la bonne question avant d'ouvrir la bouche. Sinon, pas de réponse ! Dans les pays anglo-saxons, cela se passe différemment ", dit-il.

Né en Russie, ayant grandi aux Etats-Unis, lui-même est rattaché, non pas à l'ENS, mais au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Recruté en 2004 à l'échelon 1, " comme Christian ", il est aujourd'hui à l'échelon 6, avec un salaire de 2 800 euros net par mois. Au CNRS, les choses ne sont pas simples, mais du moins toutes les portes ne sont pas fermées. " Il existe une procédure qui permet de prendre en compte le parcours antérieur ", explique Boris Gutkin. Son salaire actuel n'est pourtant pas mirobolant. A Londres, où il a travaillé, il touchait " trois fois plus ". A son arrivée à Paris, et bien que prévenu, " cela a été un choc ", se souvient-il. Il a pu néanmoins, ayant mis un peu d'argent de côté, s'acheter un petit deux-pièces dans le quartier de Belleville, appartement qu'il continue de payer " avec un crédit de trente ans ". Chose impossible pour Christian Machens et sa compagne. " On vit correctement, on va au restaurant de temps en temps, au cinéma, etc., concède le chercheur allemand. Mais on ne peut pas épargner, on ne peut pas avoir d'enfants, on n'est pas assez riches pour ça. Ni acheter un appartement. "

Christian Machens, Romain Brette et Boris Gutkin ont en commun leur statut de fonctionnaire : tous trois bénéficient d'une relative stabilité de l'emploi. Le chercheur allemand ne le nie pas. L'attrait d'un poste "

stable " a pesé dans son choix de venir en France. Presque autant que la " liberté de travail " et les qualités de l'équipe de l'ENS, " jeune, indépendante ".

Il a découvert les charmes de Paris en même temps que les pesanteurs de la bureaucratie. Les rares fois où il s'est enhardi à téléphoner à l'administration, il s'est fait violemment rabrouer : " On m'a dit qu'il ne fallait pas appeler, que c'était à cause des gens comme moi que les dossiers s'accumulaient. Cela m'a fait penser au Château de Kafka ", sourit-il. Christian Machens a deux mois pour déposer un recours auprès du tribunal administratif. Il n'en sait guère plus. " Sans l'aide des chercheurs et de mes amis français, je serais perdu ", insiste-t-il. Même pour un as des neurosciences, les voies du ministère restent impénétrables.

Catherine Simon

SPA

Prévisible et annoncé, le conflit actuel résulte de l'incurie ministérielle

1404 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

7

Français

(c) Le Monde, 2009.

Débats Christophe Mileschi, professeur des universités

DDès septembre 2008, des signaux d'alerte ont été envoyés aux ministres de l'éducation nationale, Xavier Darcos, et de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse. Entre septembre et janvier, des associations de spécialistes (sociétés savantes), des conseils d'administration des universités, des conseils d'UFR, des présidents d'université, des directeurs d'IUFM, des sections du Conseil national des universités, des jurys de concours de recrutement des professeurs n'ont cessé de produire des communiqués et autres motions demandant aux ministres de prendre le temps d'une véritable réflexion, d'une véritable concertation sur les divers dossiers de la réforme de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'éducation.

Plusieurs centaines de textes ont ainsi été rédigés, qui, chacun à sa façon, disaient tous la même chose : la réforme des concours et de la formation des professeurs du premier et du second degré pose des problèmes très graves ; la réforme du statut des enseignants-chercheurs pose des problèmes très graves ; le contrat doctoral unique pose des problèmes très graves ; la redéfinition du rôle des organismes de recherche également. Ces messages répétés et concordants ont eu, pour toute réponse, l'annonce d'un millier de suppressions de postes dans l'université en 2009.

Il y avait de quoi prévoir ce qui est arrivé ensuite, et qui continue d'agiter l'université. Les signaux d'alerte sont d'abord venus de lieux institutionnels ou para-institutionnels qui ont en commun une caractéristique remarquable : en temps ordinaire, ils ne se mêlent guère aux débats politiques. Du moins jamais de manière aussi ferme et quasiment unanime.

Le conflit actuel n'a éclaté que fin janvier 2009. S'il a pris aussitôt l'ampleur que l'on sait, c'est parce qu'il venait au terme de plusieurs mois au cours desquels la communauté universitaire avait, par divers moyens raisonnables et courtois, tenté d'engager un dialogue avec les ministères. En vain. Les motions, les lettres, les appels divers n'ont aucunement incité les ministres à remettre en question ni leurs réformes, ni leurs méthodes de conduite des réformes.

Sous la pression des enseignants-chercheurs mobilisés, à la fois très déterminés et nombreux, les ministères ont fini par engager des dialogues (mais en restreignant le champ des interlocuteurs aux syndicats), dont plusieurs organisations y ayant participé ont dénoncé, à plusieurs reprises, les apories et les faux-semblants. Il en est sorti bien peu de chose : une pseudo-réécriture du décret sur le statut des enseignants-chercheurs qui laisse la porte grande ouverte aux dérives, et continue de poser une inacceptable corrélation entre service et évaluation, sans aucunement interroger le concept même d'évaluation, pourtant hautement problématique ; un report partiel de la réforme des concours et de la formation des enseignants qui, à un projet toujours contesté sur le fond, ajoute confusion et incohérence ; la promesse qu'il n'y aura pas de suppressions de postes en 2010 et 2011 ; et le statu quo pour le reste (contrat doctoral, organismes de recherche). N'en déplaise à quelques syndicats minoritaires, rien n'est sorti de ces dialogues qui soit à la hauteur ni des revendications, ni des analyses, ni des enjeux.

Admettons, par pure hypothèse, que la communauté mobilisée - qui réunit des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs, des personnels techniques, administratifs et de recherche, des étudiants - ait totalement tort de s'opposer à ces réformes. Admettons qu'elles soient parfaites et que la contestation ne vienne que de la peur du changement, de l'immobilisme, de l'incompréhension. Quand bien même on retiendrait cette hypothèse, il reste que les ministres Péresse et Darcos ont entièrement échoué à faire accepter leurs projets. Une loi, pour être tout à fait bonne, doit aussi être comprise et acceptée de celles et ceux qu'elle concerne et, a fortiori, de celles et ceux qui seront chargés de la mettre en oeuvre. Comment, sinon, pourrait-elle s'appliquer correctement ? Aujourd'hui, au contraire, la manière dont M me Péresse et M. Darcos ont mené ces réformes fait à peu près l'unanimité contre elle. Le constat devrait s'imposer à tout républicain authentique : ces deux ministres ont fait preuve d'une très grave incompétence.

Bien entendu, l'hypothèse précédente est de pure école. Si elle n'a pas entièrement raison, la communauté universitaire qui a critiqué, puis dénoncé, et qui maintenant combat ces réformes, ne peut pas non plus avoir entièrement tort. Les universitaires, les chercheurs, les étudiants, les personnels divers ont, eux aussi, une expertise concernant leurs métiers et leurs conditions de travail, d'études et de vie. Ils ont, c'est l'évidence, des choses à en dire, qui ne peuvent être liquidées d'un trait de crayon. Mais, quand bien même la communauté universitaire n'aurait raison qu'à hauteur de 20 %, ces 20 % n'ont pas été pris en compte par les ministres. Le constat devrait à nouveau s'imposer à tout républicain authentique, et même à toute personne sensée : ces deux ministres ont encore fait preuve d'une très grave incompétence.

Après deux mois et demi de grèves, de luttes, de manifestations hebdomadaires massives, de démissions administratives, de pétitions, de motions et d'appels, d'actions quotidiennes en tout genre partout en France, et alors même que la mobilisation ne donne aucun signe de vouloir cesser (puisque les ministères n'ont donné aucun signe de vouloir l'entendre), on tente maintenant de faire porter aux universitaires en lutte la responsabilité de la menace qui pèse sur les examens, sur les diplômes, et bientôt peut-être sur le baccalauréat. Il est facile, quand on se moque ainsi de celles et ceux qui voulaient être entendus et n'ont reçu en retour que le silence, le mépris et les manoeuvres, de les accuser de faire trop de bruit. Ce n'est qu'un signe de plus de l'incurie ministérielle.

Au début de son mandat, M. Nicolas Sarkozy avait parlé haut et fort de l'évaluation dont les ministres feraient régulièrement l'objet. Mais qui évalue l'action de M me Péresse et de M. Darcos ? Le président de la République, dans son omniscience ? Ce ne serait évidemment pas sérieux, lui-même le reconnaîtrait. Quel cabinet de sages ? Quel conseil supérieur de la responsabilité publique ? Aucun, bien entendu. L'incurie et l'incompétence peuvent poursuivre en paix leur petit bonhomme de chemin. Le président de la République garantit que rien ne saurait le convaincre de changer de cap : ni la crise financière, ni la précarisation grandissante, ni l'augmentation du chômage, ni les luttes sociales. Le traitement par ce gouvernement des contestations qui ont surgi dans l'université ne diffère pas de celui qu'il réserve aux autres conflits sociaux : c'est la fin de non-recevoir, l'effet d'annonce, l'octroi de miettes insignifiantes présentées comme des concessions formidables, avec l'approbation acquise d'avance des grands médias. Et, en parallèle, la stigmatisation des protestataires, amalgamés dans un ensemble fantasmatique d'extrémistes dangereux, toujours prêts à verser dans des actes violents et à basculer dans le terrorisme.

Aussi les universitaires en lutte, qui sont nombreux à se reconnaître dans les autres combats en cours (justice, santé, transports, poste, médias de service public, fournisseurs d'énergie, entreprises privées victimes de plans massifs de licenciements...), n'ont-ils, très raisonnablement, d'autre choix que celui de continuer leur combat, sous des formes qu'ils ne cesseront d'inventer. Car ce qui est en jeu, ce n'est pas leur seul intérêt. Ce n'est pas l'égoïsme catégoriel qui les pousse mais, au contraire, une tout autre conception du vivre ensemble que celle dont ce gouvernement est à la fois l'exemple et le bras séculier. A mesure que les semaines ont passé, l'évidence s'est imposée à un nombre croissant de membres de la communauté universitaire, une évidence qu'ils ont maintenant à coeur de faire connaître et reconnaître : on ne peut gouverner valablement contre l'avis des citoyens ; et les citoyens ont le droit de se lever pour dire qu'ils veulent être entendus, qu'ils refusent une politique qui place l'humain au second plan, qui sacrifie le présent et l'avenir sur l'autel d'une idéologie obtuse et dogmatique. Ils en ont non seulement le droit : ils en ont le devoir.

Moderniser l'université, c'est aussi défendre un idéal

1178 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

7

Français

(c) Le Monde, 2009.

Débats Conférence des présidents d'université

Un mouvement national de protestation s'exprime dans les universités françaises depuis plusieurs semaines. Ce mouvement est consécutif à des projets de réformes empilées, lancées le plus souvent dans la précipitation, et sans dialogue préalable suffisamment large. Protestation à laquelle s'est ajoutée l'incompréhension de la communauté devant des suppressions de postes et la mise en cause des organismes de recherche. Il en a résulté de vives réactions avec colère et désarroi de la communauté universitaire, même si ses analyses étaient parfois contradictoires.

Certaines inquiétudes et contestations sont légitimes, tout comme est nécessaire la modernisation de notre enseignement supérieur. L'ampleur du mouvement a permis l'ouverture de négociations qui ont abouti à un retrait de fait des textes incriminés, au rétablissement des moyens correspondant aux postes supprimés, ainsi qu'à l'engagement de ne pas en supprimer d'autres ; des négociations sont encore en cours ou programmées, en particulier sur la formation des maîtres, sur la recherche et sur le système d'allocation des moyens. Ces négociations doivent être absolument engagées par les ministères concernés avec toutes les parties.

La nouvelle crise que traversent les universités françaises n'a que trop duré, car sa prolongation nuit gravement à leur image, à leur réputation et à leur attractivité. Cette crise qui perdure empêche une partie d'entre elles de remplir leurs missions fondamentales, notamment au bénéfice des étudiants les plus démunis, et ne peut que décevoir tous ceux qui, se fondant sur la réputation internationale de nos établissements, ont fait le pari d'y venir du monde entier.

A la déstabilisation de nos établissements, s'ajoutent désormais des modes d'action qui sont aux antipodes des valeurs universitaires de dialogue et de respect : agressions physiques et verbales contre des responsables et des personnels universitaires, annonces fracassantes de délivrance complaisante de diplômes, entraves au droit d'étudier librement, harcèlement systématique des instances délibératives et décisionnelles dans les établissements, détérioration des locaux. Nous ne pouvons pas accepter que s'installe une telle violence dans des lieux qui ne vivent que par la liberté et la tolérance intellectuelles. Non, ce n'est pas ainsi que nous concevons nos universités. Si de nouvelles avancées peuvent être obtenues par la mobilisation, il est impératif que d'autres formes d'action lui succèdent.

Les signataires de ce texte partagent tous l'idée que les universités constituent une chance pour la nation. Comme toutes les universités européennes, nos établissements seront autonomes, ils définiront de manière collégiale leur projet au service du savoir, des usagers et des territoires. Nous ne pouvons imaginer que le fonctionnement démocratique de nos universités soit mis au seul service des ordres d'un ministère ou de quelque instance nationale que ce soit. Nous sommes favorables à l'autonomie d'établissements publics, assurant un service public, une véritable autonomie d'hommes et de femmes libres et responsables, réunis autour d'un projet et assumant leurs choix dans des conseils élus. Nous restons également attachés à un Etat régulateur qui assure, mieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, l'égalité sur tout le territoire entre les citoyens, et entre les fonctionnaires.

L'université est une chance pour les étudiants et salariés qui y trouvent une culture et une formation ouverte et pluridisciplinaire, une chance pour tous ceux à qui elle permet, surtout en cette période de crise économique, financière et sociale, d'obtenir un diplôme et une bonne préparation à l'insertion professionnelle.

L'université est une chance pour le développement des savoirs fondamentaux, de la recherche et de l'innovation, une chance pour notre rayonnement international, pour notre pays et l'équilibre de nos territoires. L'université a une tradition d'impertinence et de bouillonnement critique, et elle est aussi et d'abord lieu de créativité intellectuelle et d'humanisme.

Cette chance doit être préservée car elle est notre bien commun.

Nous ne ferons pas progresser l'université dans la cacophonie institutionnelle et dans la confusion politique. Nous ne moderniserons pas l'université en affaiblissant les valeurs qui la fondent. Nous ne sauverons pas l'université en détruisant sa crédibilité auprès de tous ceux qui ont foi en elle et qui comptent sur elle. Nous ne renforcerons pas l'université en en faisant le champ clos de conflits politiques et sociaux qui, pour réels qu'ils soient, lui sont en partie extérieurs.

Nous demandons donc solennellement que tous ceux qui sont attachés aux instances universitaires élues et représentatives en garantissent le fonctionnement démocratique. Nous demandons que soit respecté le droit d'étudier et de travailler dans les universités et qu'au plus vite, les enseignements puissent reprendre et être réorganisés partout où ils sont ou ont été perturbés. De même, nous demandons que

des solutions adaptées permettent qu'une validation claire garantisse la qualité des diplômes délivrés. Nous demandons enfin que l'emporte de part et d'autre, au niveau national comme au niveau local, la volonté de négociation et de compromis dans le respect des personnes et des personnels, des institutions et des étudiants.

Nous formulons aussi le vœu pressant que soient maintenant trouvés un autre rythme et d'autres modalités pour les réformes à venir. L'enseignement supérieur a considérablement évolué pendant ces quarante dernières années et continuera à le faire, au rythme de la société et parfois en la précédant, sans qu'il soit besoin de réformes précipitées.

Car il faut surtout maintenant convaincre les pouvoirs publics et la société tout entière d'investir plus massivement dans les universités : cette idée fait son chemin, mais ce n'est pas un acquis irréversible, et il faut que nous sachions maintenir et renforcer la confiance dans les établissements qui assument la plus grande part des missions d'enseignement supérieur et de recherche de notre pays.

Nous voulons en somme que nos universités puissent se consacrer à ce pourquoi elles sont conçues et financées, ce pourquoi nous avons choisi d'y travailler : la formation et l'insertion réussies de diplômés hautement qualifiés, la recherche de pointe et l'innovation sociale et technologique, la construction du futur et le rayonnement international de nos régions et de notre pays.

L'université est une chance... Préservons-la !

Lionel Collet,

président de la CPU,

Simone Bonnafous,

université Paris-XII-Val-de-Marne/vice-présidente de la CPU,

Jacques Fontanille,

université de Limoges/vice-président de la CPU.

Membres du conseil d'administration de la CPU :

Yvon Berland,

université Aix-Marseille-II - Méditerranée,

Khaled Bouabdallah,

université de Saint-Etienne-Jean Monnet,

Alain Brillard,

université de Mulhouse-Haute-Alsace,

Gilbert Casamatta,

Institut national polytechnique de Toulouse,

Philippe Dulbecco,

université Clermont-Ferrand-I - université d'Auvergne,

Daniel Filâtre,

université Toulouse-II-Le Mirail

, Jean-Pierre Finance,

université Nancy-I - Henri-Poincaré,

Camille Galap,

université du Havre,

Jean-Pierre Gesson,

université de Poitiers,

Axel Kahn,

université Paris-Descartes,

Yves Lecointe,

université de Nantes,

Eric Martin,

université de Bretagne-Sud - Lorient - Vannes,

Jean-Loup Salzmann,

université Paris-Nord,

Louis Vogel,

université Paris-II - Panthéon-Assas.

DébatsConférence des présidents d'université

" L'autonomie veut dire la mise au pas des universitaires "

2033 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

6

Français

(c) Le Monde, 2009.

Entretien avec Marcel Gauchet, historien et philosophe

Dans votre dernier livre, " Conditions de l'éducation ", vous mettiez l'accent sur la crise de la connaissance. Le mouvement actuel dans l'enseignement supérieur n'en est-il pas une illustration ?

L'économie a, d'une certaine manière, dévoré la connaissance. Elle lui a imposé un modèle qui en fait une machine à produire des résultats dans l'indifférence à la compréhension et à l'intelligibilité des phénomènes. Or, même si c'est une de ses fonctions, la connaissance ne peut pas servir uniquement à créer de la richesse. Nous avons besoin d'elle pour nous aider à comprendre notre monde. Si l'université n'est plus du tout en position de proposer un savoir de cet ordre, elle aura échoué. Or, les savoirs de ce type ne se laissent ni commander par des comités de pilotage, ni évaluer par des méthodes quantitatives.

N'est-ce pas pour cela que la question de l'évaluation des savoirs occupe une place centrale dans la crise ?

Alors que les questions posées par les modalités de l'évaluation sont très complexes, puisqu'elles sont inséparables d'une certaine idée de la connaissance, elles ont été réglées de manière expéditive par l'utilisation d'un modèle émanant des sciences dures. Ces grilles d'évaluation sont contestées jusque dans le milieu des sciences dures pour leur caractère très étroit et leurs effets pervers. Mais, hormis ce fait, ce choix soulève une question d'épistémologie fondamentale : toutes les disciplines de l'université entrent-elles dans ce modèle ? Il y a des raisons d'en douter.

Ce n'est pas un hasard si les sciences humaines ont été en pointe dans le mouvement. Il s'agit pour elles de se défendre contre des manières de les juger gravement inadéquates. L'exemple le plus saillant est la place privilégiée accordée aux articles dans des revues à comité de lecture qui dévalue totalement la publication de livres. Or pour les chercheurs des disciplines humanistes, l'objectif principal et le débouché naturel de leur travail est le livre. On est en pleine impasse épistémologique.

Toutefois, la source du malaise est bien en amont des textes de réforme qui cristallisent aujourd'hui les oppositions.

L'université souffre au premier chef de sa mutation démographique. Elle a mal vécu une massification qui s'est faite sous le signe de la compression des coûts et qui s'est traduite par une paupérisation. Il faut bien voir que nous sommes confrontés ici à un mouvement profond, qui relève de l'évolution des âges de la vie, et qui étire la période de formation jusqu'à 25 ans. L'afflux vers l'enseignement supérieur est donc naturel, indépendamment du contenu offert. Etant donné la culture politique française, dans l'imaginaire collectif, l'université devient le prolongement naturel de l'école républicaine gratuite et presque socialement obligatoire. Je ne crois pas plausible de maintenir le modèle de cette école républicaine jusqu'à 25 ans mais je comprends pourquoi les gens y croient. C'est même constitutif de notre pays. Mais cette spécificité en rencontre une autre, qui joue en sens inverse, à savoir l'existence d'un système à part pour la formation des élites, celui des grandes écoles. Il s'ensuit que nos dirigeants, issus en général de ce circuit d'élite, sont peu intéressés par l'université, quand ils ne la méprisent pas.

Notre université paie donc le prix d'une spécificité hexagonale ?

Ce partage universités/grandes écoles pèse très lourd. Partout ailleurs, le problème de l'université est vital puisqu'il y va de la formation des élites. Mais pas chez nous, la bourgeoisie française disposant d'un système ultrasélectif de grande qualité pour la formation de ses rejetons, qui a de surcroît l'avantage unique d'être gratuit. Mieux : on peut même y être payé pour apprendre - voir Polytechnique ou Normale Sup. L'université de masse, en regard, tend à être traitée comme un problème social. Nos gouvernants viennent de découvrir qu'elle était aussi un problème économique. Mais leur regard reste conditionné par le passé : ils veulent des résultats pour pas cher.

C'est sur un terrain déjà bien miné qu'arrive le mot nouveau d'" autonomie " ?

Ce mot admirable que personne ne peut récuser n'est qu'un mot. Il est illusoire de croire que parce qu'on a le mot, on a la chose. Demandons-nous ce qui se cache derrière ses promesses apparentes. Pour avoir une autonomie véritable, il faut disposer de ressources indépendantes. Or, en France, c'est exclu, puisque le bailleur de fonds reste l'Etat. On peut certes développer des sources de financement autres. Elles font peur à un certain nombre de mes collègues, mais je les rassure tout de suite, ça n'ira jamais très loin : le patronat français ne va pas par miracle se mettre à découvrir les beautés d'un financement qu'il n'a jamais pratiqué. Notre autonomie à la française ne sera donc qu'une autonomie de gestion à l'intérieur de la dépendance financière et du contrôle politique final qui va avec. Le changement est moins spectaculaire que le mot ne le suggère.

D'autres modèles étaient possibles ?

Certains pays de l'Est comme la Pologne ont pris un parti radical dans les années 1990. L'Etat a opéré une dotation des universités en capital et elles sont devenues des établissements indépendants. A elles de faire fructifier leurs moyens et de définir leur politique. Si un tel changement était exclu chez nous, ce n'est pas seulement en raison du " conservatisme " français. C'est aussi et surtout que notre système n'est pas si mauvais et que tout le monde le sait, peu ou prou. A côté de ses défauts manifestes, il possède des vertus cachées.

On pourrait même soutenir, de manière provocatrice, qu'il est l'un des plus compétitifs du monde, dans la mesure où il est l'un de ceux qui font le mieux avec le moins d'argent. C'est bien la définition de la compétitivité, non ? Dans beaucoup de disciplines, nous sommes loin d'être ridicules par rapport à nos collègues américains, avec des moyens dix fois moindres.

Et vous pensez que le grand public en a une vision déformée ?

Comment le connaîtrait-il ? L'image romantique du chercheur dissimule une réalité très différente. La recherche est probablement le secteur le plus compétitif, le plus concurrentiel, le plus soumis à la pression de tous les secteurs de la vie sociale. C'est d'ailleurs l'un des motifs de la désaffection pour les sciences. Il faut une vocation solidement chevillée au corps pour endurer cette vie de moine-soldat, où vous avez à vous battre tous les jours pour rester dans le coup, obtenir des moyens, faire valider vos résultats, le tout pour un salaire sans aucun rapport avec ceux des cadres de l'économie. Il y a quelque chose de fou dans le besoin d'en rajouter une couche et de resserrer encore le contrôle, comme si les chercheurs n'étaient pas capables de détecter seuls les sujets porteurs, comme s'ils étaient assez stupides pour aller s'embourber dans des domaines qui n'ont aucun intérêt pour personne.

Le pire à mes yeux pour l'avenir est dans cette prétention à programmer la recherche. Comme s'il pouvait exister des méta-chercheurs en position de piloter le travail des autres ! La situation normale est celle du chercheur qui soumet un projet à des instances qui le jugent réaliste, ou prioritaire, compte tenu des moyens disponibles, exactement comme un banquier prend un risque en prêtant de l'argent à une entreprise. Mais l'idée ne peut venir que du chercheur ! Autrement, le conformisme est garanti. C'est une machine à tuer l'originalité dans l'oeuf qui se met en place.

Quelles conséquences l'autonomie aura-t-elle sur la vie professionnelle des enseignants-chercheurs ?

L'autonomie entraîne le passage des enseignants-chercheurs sous la coupe de l'université où ils travaillent. L'établissement, à l'instar de n'importe quelle autre organisation ou entreprise, se voit doté d'une gestion de ses ressources humaines, avec des capacités de définition des carrières et, dans une certaine mesure, des rémunérations. C'est un changement fondamental, puisque d'un statut qui faisait de lui un agent indépendant du progrès de la connaissance, recruté par des procédures rigoureuses et évalué par ses pairs, il passe à celui d'employé de cet établissement.

Jusqu'où va ce " changement fondamental " ?

C'est un changement complet de métier. Il est visible que la mesure de cette transformation n'a pas été prise. L'autonomie des universités veut dire en pratique la mise au pas des universitaires. Toute la philosophie de la loi se ramène à la seule idée de la droite en matière d'éducation, qui est de créer des patrons de PME à tous les niveaux, de la maternelle à l'université. Il paraît que c'est le secret de l'efficacité. On peut juger que le statut antérieur était archaïque et n'était plus tenable à l'époque d'une université de masse, mais encore fallait-il expliciter les termes de cette mutation et clarifier les conséquences à en tirer.

Ce statut était un concentré de l'idée du service public à la française, avec ses équilibres subtils entre la méritocratie, l'émulation et l'égalité. Toutes les universités ne sont pas égales, personne ne l'ignore, mais tout le monde est traité de la même façon. Il n'y a rien de sacro-saint là-dedans, mais on ne peut toucher à tels produits de l'histoire qu'en pleine connaissance de cause et en mettant toutes les données sur la table.

C'est donc tout le fonctionnement de notre société qui est interrogé là ?

Le problème universitaire est un bon exemple du problème général posé à la société française, celui d'assurer l'adéquation à la marche du monde de notre modèle hérité de l'histoire et organisé autour de l'idée de République. Toute la difficulté est de faire évoluer ce modèle sans brader notre héritage dit républicain. Nous ne verserons pas d'un seul coup dans un modèle compétitif et privé qui n'a jamais été dans notre histoire. Comment intégrer davantage de décentralisation et d'initiative, tout en maintenant un Etat garant de l'intérêt général et de l'égalité des services ? C'est ce point d'équilibre entre les mutations nécessaires et la persistance de son identité historique que le pays recherche. Il n'est pas conservateur : il est réactif. Mais pour conduire ce genre d'évolutions, il faut procéder à découvert, oser le débat public.

Ce qui a été absolument évité...

Le gouvernement a fait le choix d'une offensive éclair, sur la base d'une grande méconnaissance du terrain universitaire. Probablement, ce sentiment d'urgence a-t-il été multiplié par le choc du classement mondial des universités fait par l'université de Shanghai, qui a secoué nos élites dirigeantes, sans leur inspirer, hélas, le souci de se mettre au courant. Si vous ajoutez à cela une image d'Epinal de ce qu'est le système universitaire américain, aussi typique du sarkozysme que largement fausse, plus l'idée que

n'importe quelle stratégie de communication bien menée vient à bout de tous les problèmes, vous avez les principaux ingrédients de la crise actuelle.

Quelle sortie de crise imaginez-vous ?

Quelle que soit l'issue du mouvement, le problème de l'université ne sera pas réglé. Le pourrissement est (...) fatal, mais la question restera béante et resurgira. Si le gouvernement croit que parce qu'il a gagné une bataille, il a gagné la guerre, il se trompe. La conséquence la plus grave sera sans doute une détérioration supplémentaire de l'image de l'université, ce qui entraînera la fuite des étudiants qui ont le choix vers d'autres formes d'enseignement supérieur et ne laissera plus à l'université que les étudiants non sélectionnés ailleurs. De quoi rendre le problème encore un peu plus difficile.

Propos recueillis par Maryline Baumard et Marc Dupuis

Dijon à l'heure du printemps des chaises

1597 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

5

Français

(c) Le Monde, 2009.

Sur le campus de l'université de Bourgogne, la contestation ne s'exprime pas de manière spectaculaire. Mais le désarroi est sensible

Enseignant-chercheur ", il n'aime pas. Il préfère " universitaire ". " Il y a une noblesse dans ce mot, une histoire bien plus ancienne que ce que notre pauvre gouvernement essaye de remettre en question ", explique le juriste Gérard Simon, 59 ans, attablé dans un café du centre de Dijon (Côte-d'Or). Professeur agrégé des facultés de droit, le directeur du laboratoire du droit du sport à l'université de Bourgogne n'est pas du genre à mettre le feu aux amphis. Il est inquiet pourtant. " Durant toute ma carrière, j'ai joui d'une chose qui n'a pas de prix : l'indépendance d'esprit, de création, de recherche. Aujourd'hui, affirme-t-il, cette liberté est menacée. Pour les nouvelles générations, j'ai des craintes. "

Gérard Simon se sent-il partie prenante d'une communauté ? " Notre seule appartenance est administrative. Pour le reste, comment s'y retrouver ? C'est une nébuleuse..., hésite le juriste. Je gagne presque autant comme élu local que comme professeur : c'est dire à quel point l'université, hier respectée, est maltraitée ! ", souligne Joël Mekhantar, 52 ans, professeur de droit public, adjoint au maire et conseiller au Grand Dijon. " La communauté universitaire n'existe plus, tranche Claude Patriat, 62 ans. Il reste des réseaux verticaux, disciplinaires : les historiens d'un côté, les physiciens de l'autre, etc. Ces réseaux forment des tribus qui s'ignorent et se jalouent. "

Professeur de sciences politiques et figure de la scène dijonnaise, fondateur du centre culturel universitaire Atheneum et des premiers instituts universitaires professionnalisés (IUP) des métiers de l'éducation, Claude Patriat reçoit ses visiteurs rue Chabot-Charny, siège de la vieille faculté de lettres, dans le bureau qui fut, dans les années 1930, celui du philosophe Gaston Bachelard. " Universitaire, c'est un métier de passeur. Désormais, qu'est-ce qu'on va faire passer ? Même Bachelard, plus personne ne sait qui c'est, résume l'auteur de *La culture est un besoin d'Etat* (Hachette, 1998). Ce qui m'a le plus peiné, ces dernières années, c'est la disparition de cette vie universitaire, de cette solidarité horizontale. "

Mercredi 15 avril, Claude Patriat est venu faire un tour sur le campus. Cette " ville près de la ville " de 150 hectares, conçue à la fin des années 1950, mange la majeure partie de la colline de Montmuzard, à l'est de Dijon. Avec ses 27 000 étudiants, ses 2 000 chercheurs et enseignants-chercheurs, ses 1 500 agents administratifs et techniques, l'université pluridisciplinaire de Bourgogne, reconnue " campus innovant " en 2008, fait partie des universités-pilotes qui devraient, au 1er janvier 2010, se voir attribuer le statut d'autonomie plein et entier prévu par la réforme. Le campus, qui fut autrefois un verger, est parsemé d'arbres en fleurs. Mais ce n'est pas pour les pâquerettes que le professeur Patriat a fait le déplacement.

Rassemblés dehors, au pied du bâtiment droit et lettres, un petit millier de protestataires viennent de voter la poursuite du blocage jusqu'au 5 mai, lendemain des vacances de Pâques. " Le mouvement est complètement hétéroclite, chacun défend son bifeck ", relève Claude Patriat - lui-même farouche opposant au décret sur le statut des enseignants-chercheurs et solidaire de la mobilisation.

Les accès du bâtiment sont hérissés de banderoles vengeresses. Depuis le 27 mars, les portes sont obstruées par des monceaux de chaises empilées - une méthode nationale, qui a donné son nom à ce " printemps des chaises ". La ligne de partage est là : sur le paisible campus dijonnais, les dissensions portent moins sur la réforme - que la majorité des enseignants-chercheurs critiquent ou condamnent - que sur les formes d'action. Comme partout en France, des plans de rattrapage des cours vont être proposés aux étudiants. Et, comme partout en France, avec ou sans blocage, les décrets passent mal.

Maître de conférences, habilitée à diriger des recherches en sciences de l'information et de la communication, Laurence Favier, 42 ans, est syndiquée au Snesup. Ce ne sont pourtant pas des tracts que la militante de gauche extirpe de sa sacoche, mais la dernière mouture du " projet de décret ", adopté le 24 mars par le Comité technique paritaire universitaire. A ses yeux, la seule lecture attentive de l'article 5 (sur l'évaluation et la modulation de service) donne les clés du malaise. " Le fond de l'affaire, c'est le contrôle politique des esprits, via les enseignants-chercheurs : on les "tient" par ce nouveau statut et par le financement. Désormais, en dehors de certaines thématiques, impossible d'avoir de l'argent ", martèle l'enseignante.

" Quant à l'évaluation, qui existe depuis toujours, elle va être désormais, comme les nominations, tributaire du seul pouvoir des présidences d'université. Cela va à l'encontre de la collégialité, qui n'était pas un bon système, certes, mais dans lequel on pouvait survivre ", ajoute-t-elle dans un souffle, comme si elle avait peur qu'on ne la laisse pas finir.

Le désarroi des enseignants-chercheurs, palpable à tous les étages du campus, chez les maîtres de conférences comme chez les professeurs, est-il à ce point inaudible ? " Dans mon village, les gens respectent l'université. Ils la respectent tellement que, paradoxalement, quoique j'essaie d'expliquer, ils pensent que ce n'est pas si grave ", constate Serge Wolikow, 63 ans, professeur d'université en histoire contemporaine, directeur de la Maison des sciences de l'homme (MSH) de Dijon et coanimateur de la chaire de l'Unesco " Culture et traditions du vin ". La réforme, il est vrai, n'est pas tombée du ciel : depuis plusieurs années, en retirant ceci, en ajoutant cela, l'université a changé. Pas à pas, tranche par tranche : ce que le professeur Wolikow appelle " la stratégie du salami ". Sans que le vent de la révolte n'embrase les amphithéâtres. " La bête s'est laissé affaiblir ", reconnaît Gérard Simon, qui s'en proclame malgré tout " solidaire ".

Cet héritage, les plus jeunes, en début de carrière, s'en seraient bien passé. " Ce n'est pas une pièce du moteur que l'on change, c'est le moteur lui-même ! " estime Laurence Favier, qui avoue avoir " du mal à - se - projeter dans l'avenir ". Stéphanie Benoist, 35 ans, maître de conférences d'allemand, a appris à jongler avec les pénuries et les agendas surchargés : " En allemand, comme il n'y a pas beaucoup d'étudiants, les budgets ont été réduits et, avec eux, le nombre de postes d'enseignant. Résultat : on navigue autour de cent heures supplémentaires par an. "

Le travail de recherche ? " A moins de bosser la nuit et les week-ends, il est impossible de se trouver un créneau de cinq ou six heures tranquilles - ce qui est indispensable si on veut avoir l'esprit libre et se concentrer ", relève la jeune femme. La communauté universitaire ? " J'ai un pied dedans, un pied dehors ", dit-elle. Syndiquée au SGEN, elle s'est retirée du comité de mobilisation, la radicalité des actions desservant, selon elle, le mouvement. " Les premières revendications, qui étaient précises, négociables, ont été noyées ", regrette-t-elle.

Xavier Vigna, 37 ans, maître de conférences en histoire contemporaine, n'est pas syndiqué. Mais il participe à la mobilisation. " C'est la première lutte des enseignants du supérieur depuis très longtemps, note le chercheur, spécialiste de Mai 68, et je ne suis pas sûr que le rapport des forces nous soit défavorable. " Evoquant le discours du 22 janvier du président Nicolas Sarkozy, qui a, selon lui, " légitimé le poujadisme anti-intellectuel " d'une frange de la population, le jeune historien se dit " choqué " par les courriers de " haine " découverts sur le Net, visant les universitaires. " On nous voit comme des "archéo", des gens inutiles et néfastes. Cela m'a blessé ", dit-il. Mais pas ébranlé : " Rien n'est réglé pour la rentrée prochaine - pas plus ce qui concerne la formation des maîtres que le statut des enseignants-chercheurs ", assure Xavier Vigna, décidé à ne pas reprendre les cours en mai.

A des années-lumière de ce " printemps des chaises ", le professeur Alain Dereux, 45 ans, est un oiseau rare. Ce spécialiste des nanosciences, à l'instar du biologiste Frank Cezilly - dont les travaux ont inspiré le film Les Ailes pourpres, le mystère des flamants -, est l'une des figures scientifiques de l'université de Bourgogne. Son discours va à contre-courant de celui des grévistes. Favorable à l'autonomie, déjà " en acte en Allemagne, en Suisse ou en Belgique ", le professeur Dereux juge " incongru " le débat sur ce point. Favorable aussi à l'évaluation - " le fait de rendre des comptes n'est pas nouveau pour nous " -, il n'en récuse pas moins l'idée d'une " obligation de résultat ", contraire à l'esprit de recherche. Au fond, si quelque chose devait l'inquiéter, ce serait de rester au milieu du gué : " On s'apprête à changer la structure, en gardant les modes de gestion anciens - le travail de dépoussiérage reste à faire. "

Une inquiétude circonstanciée, que relaie la présidente de l'université, l'économiste Sophie Béjean, évoquant les discussions en cours sur le nouveau modèle de financement des universités. " Cela ne marchera que si les crédits d'Etat sont là, insiste-t-elle. J'espère, à titre personnel, que ce modèle évoluera afin de donner à toutes les universités les mêmes chances de progresser. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. C'est même l'inverse. "

A bon négociateur...

Catherine Simon

En France, la bibliométrie est diversement utilisée

339 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

4

Français

(c) Le Monde, 2009.

EN 2008, les chercheurs et enseignants-chercheurs d'environ un quart des unités du CNRS ont pour la première fois dû faire état de leur h-index à l'administration. " L'idée n'était pas de faire de l'évaluation individuelle mais d'agréger ces données pour avoir des indicateurs sur des unités de recherche ", dit Serge Bauin, responsable de l'unité d'indicateurs de politique scientifique au CNRS. Devant le tollé suscité par l'initiative, l'organisme a renoncé - certaines unités de recherche ayant collectivement refusé de se plier à l'exercice. " Cela reviendra peut-être, mais sous une autre forme, probablement avec d'autres outils que le h-index, qui pose trop de problèmes ", ajoute M. Bauin.

D'autres établissements utilisent parfois mécaniquement ces indices quantitatifs pour attribuer des financements. Dans une lettre du 7 avril adressée à la présidence de l'université Lyon-I, des présidents de sections du Conseil national des universités ont ainsi manifesté leur " étonnement " d'apprendre que le conseil scientifique de l'établissement avait décidé d'" un financement des unités de recherche sur la base directe de critères bibliométriques "... " Il s'agissait d'attribuer un bonus budgétaire en fonction des citations obtenues par les unités ", précise Emmanuel Lesigne, professeur à l'université de Tours et cosignataire de la lettre.

Quant à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres), elle a recours aux indicateurs bibliométriques pour juger les unités de recherche. " Les indices bibliométriques ne représentent qu'une petite fraction de l'évaluation et elle est appréciée en fonction de chaque discipline, dit Jean-François Dhainaut, président de l'Aeres. Nous tenons compte de plusieurs critères, comme la production de chaque unité incluant les publications, les ouvrages, les participations à des congrès, les partenariats avec le monde socio-économique ou l'industrie, les brevets... Mais aussi de la gouvernance de l'unité et de sa stratégie, de la qualité de son projet ou de son attractivité. "

S. Fo.

Les biais du " classement de Shanghai "

73 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

4

Français

(c) Le Monde, 2009.

Le classement établi par l'université de Shanghai est le plus célèbre des indicateurs de l'activité de recherche des universités. Mais les spécificités du système français introduisent un biais majeur. Les " points " accumulés par les chercheurs d'unités mixtes de recherche sont divisés par leur nombre de tutelles (université et organismes de recherche). Or seuls comptent les " points " affectés aux universités. Les autres disparaissent...

La recherche à l'épreuve des chiffres

998 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

4

Français

(c) Le Monde, 2009.

De plus en plus utilisés pour évaluer l'activité des chercheurs, les indicateurs bibliométriques suscitent une colère quasi unanime

Jorge Hirsch, professeur de physique théorique à l'université de Californie à San Diego, n'a pas que des amis parmi ses pairs. Son nom est même vraisemblablement maudit, plusieurs fois par jour, dans des laboratoires du monde entier - sans distinction de discipline. Son forfait ? Avoir concocté, en 2005, un indice chiffré réputé capable de mesurer objectivement l'activité des chercheurs et des laboratoires. C'est le h-index, ou indice de Hirsch. Partout dans le monde, les tutelles administratives de la recherche y font appel de manière croissante pour évaluer scientifiques et laboratoires. La France ne fait pas exception, et cette tendance, nouvelle, compte au nombre des bouleversements récents qui inquiètent le monde de la recherche.

Depuis qu'il a été conçu, le h-index s'est imposé comme le plus connu et le plus utilisé des indicateurs bibliométriques. Son calcul est fondé sur le nombre d'articles produits et le nombre de fois qu'ils sont cités par d'autres travaux. En théorie, l'indice imaginé par Jorge Hirsch tient compte de la productivité brute du chercheur, mais aussi de la qualité de sa production - censée être reflétée par le nombre de travaux ultérieurs s'appuyant sur elle...

Pour comprendre les réticences des chercheurs à l'utilisation sans précaution du h-index - comme d'ailleurs des autres indices bibliométriques - il faut s'intéresser à la mécanique subtile de toute activité de recherche : celle des publications scientifiques. Plusieurs dizaines de milliers de revues savantes - généralement inconnues du grand public - publient les travaux de chaque communauté. Chaque discipline a " ses " revues. " Il y a un effet mécanique immédiat et évident, prévient un physicien. Si par exemple vous faites de la bonne vieille physique des semi-conducteurs, vous appartenez à une communauté immense, et vos travaux ont vingt fois plus de chances d'être cités que si vous faites de la physique des fluides quantiques, qui rassemble bien moins de monde... " Dans sa proposition de 2005, Jorge Hirsch lui-même avait d'ailleurs mis en garde sur ce biais majeur.

LES SCIENCES SOCIALES EN MARGE

Certaines disciplines, singulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS) - souvent publiées dans des revues non anglophones -, n'ont même aucune existence du point de vue bibliométrique. " Leurs " revues ne sont en effet souvent même pas dûment prises en compte par les outils qui permettent le calcul des indicateurs...

Plusieurs bases de données en ligne indexent la littérature scientifique : Google Scholar, Scopus, Web of Science (WoS)... Et chacune le fait à sa manière. En 2007, la commission d'évaluation de l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria) avait fait l'expérience de calculer le h-index de plusieurs chercheurs sur la foi de ces différentes bases de données. Le résultat pouvait varier de un à dix. L'un des chercheurs s'était ainsi vu attribuer un indice de 2 par WoS et de 25 par Google Scholar...

Dans leur grande majorité, les indices bibliométriques tiennent aux revues. Plus celles-ci sont prestigieuses - c'est-à-dire plus leur " facteur d'impact " est élevé - plus les travaux qui y sont publiés ont de chances d'être repris et cités. Quelques revues anglo-saxonnes, dites généralistes, se détachent du lot, avec des facteurs d'impact considérables : Nature, Science, ou encore les Proceedings of the National Academy of Sciences... Tout chercheur qui y publie ses travaux est assuré de faire faire un saut important à ses indices bibliométriques, h-index en tête. Or derrière ces revues, il y a des éditeurs, soumis comme chacun à des effets de mode ou à des tropismes culturels. Pour " faire un Nature " mieux vaut être aujourd'hui climatologue ou généticien que spécialiste de l'Age du fer en France... De même qu'un éditeur de la revue britannique Nature sera sans doute plus enclin à accepter des travaux sur les mégalithes de Stonehenge (en Angleterre) que sur des fouilles de sauvetage à Gondole, dans le Puy-de-Dôme...

D'autres biais existent. Car les algorithmes qui opèrent ces calculs d'indices ne se soucient guère de questions qualitatives. Ainsi, un article mauvais et inutilement polémique sera très cité... mais pour être réfuté - ce dont les algorithmes ne tiennent bien sûr pas compte. Ce constat est valable dans les sciences dures comme dans les SHS. Les 55 articles de l'historien négationniste Robert Faurisson (selon le logiciel " Publish or Perish ", utilisant la base de Google Scholar) garantissent ainsi à son auteur un h-index de 5. C'est-à-dire autant ou plus que nombre d'historiens et de philologues reconnus au niveau mondial pour la qualité de leurs travaux - non pour leur odeur de soufre.

L'évaluation quantitative de la recherche porte d'autres écueils. Les jeunes chercheurs peuvent être tentés par ce que les Anglo-Saxons appellent le salami-slicing, ou saucissonnage. Il est en effet bien souvent possible de fragmenter ses travaux en plusieurs contributions complémentaires et à les faire publier séparément. L'intelligibilité générale du propos y perd, mais le h-index y gagne... De même que l'on voit ses indices monter lorsque l'on cite systématiquement ses propres travaux...

En outre, à l'aune des indices, il devient risqué pour les chercheurs de s'aventurer en territoire peu défriché, lorsqu'il n'est pas sûr que la curiosité produira rapidement des résultats publiables. " Pour les jeunes, l'effet est incroyablement pervers, confie un biologiste. Car même si la majorité d'entre nous déteste le principe du h-index et même si on nous répète que les évaluations ne sont pas uniquement le fait d'indices bibliométriques, tout le monde connaît les siens et a un œil dessus. " " Peut-être par narcissisme, conclut cet immunologiste, peut-être parce qu'il faut savoir ce que les autres vont penser de vous... "

Stéphane Foucart

Quels sont les points du litige ?

2057 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

3

Français

(c) Le Monde, 2009.

A l'origine, la contestation de la réforme du statut des universitaires et celle de la formation des maîtres. D'autres revendications ont émergé

LA LOI SUR L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

Adoptée à l'été 2007, la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités est progressivement mise en oeuvre.

La situation actuelle. Votée il y a quasiment deux ans, la loi sur les libertés et les responsabilités des universités (LRU) est en cours d'application. Le 1er janvier, 20 universités toutes volontaires sont devenues autonomes. Les autres suivront d'ici à 2012. De nombreux décrets d'application ont été publiés. Après celui réformant la gouvernance des instances des universités, le décret réformant le statut des enseignants-chercheurs est l'un des textes concrétisant l'esprit de la loi.

La réforme en cours. Courant 2008, l'ensemble des universités ont renouvelé leurs instances, en organisant des élections à leur conseil d'administration. Resserré à une trentaine de membres, le conseil d'administration dirige la politique de l'université. Les lois Faure du 12 novembre 1968 et Savary du 26 janvier 1984 avaient déjà donné aux universités une certaine dose d'autonomie pédagogique et scientifique. Mais elles n'avaient pas la maîtrise de leur budget, dont la part " ressources humaines " était gérée par le ministère de l'enseignement supérieur.

Les conseils d'administration des universités " autonomes " sont désormais responsables de leur budget à 100 %. Ils peuvent définir leur propre politique salariale (attribution de primes, intéressement) et recruter des contractuels, y compris pour les fonctions d'enseignement et de recherche et pour les emplois de catégorie A. Avec cette loi, les universités peuvent également créer des fondations pour trouver des financements extérieurs et demander à devenir propriétaires de leurs biens immobiliers.

Les désaccords. Pour ses détracteurs, qui rassemblent syndicats et associations, la loi LRU conduit au désengagement financier de l'Etat, à la privatisation de l'université, à la remise en cause des diplômes nationaux et encourage la concurrence entre universités et entre disciplines. En cause, par exemple, la possibilité de créer des fondations, qui signifie le retrait des financements publics.

Les opposants à cette loi critiquent également la réforme de la gouvernance des universités. Avec trente membres, l'ensemble des disciplines n'est pas représenté au conseil d'administration. De plus, la loi donne des pouvoirs beaucoup trop importants aux présidents d'université, ce qui multiplie les risques d'arbitraire, jugent les opposants.

LE STATUT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Le projet concerne les maîtres de conférences et les professeurs d'université. Ce texte découle de la loi LRU, qui transfère aux présidents d'université la gestion des carrières des personnels.

La situation actuelle. Seules les heures d'enseignement en présence d'étudiants sont quantifiées par le décret statutaire de 1984. Les enseignants doivent effectuer 128 heures de cours magistraux par an ou 192 heures de travaux dirigés. Ils doivent consacrer le reste de leur temps de travail à la préparation de cours, à la recherche et aux tâches administratives ou pédagogiques. Les universitaires sont évalués par le Conseil national des universités (CNU), une instance nationale qui rassemble des universitaires élus (1/3) et nommés (2/3), à l'entrée de leur carrière et lorsqu'ils demandent des avancements de grade ou de promotion de corps. Ils sont aussi évalués à l'occasion de leurs publications, pour obtenir des crédits contractuels ou encore dans le cadre du laboratoire auquel ils appartiennent.

Le projet de réforme. Réécrit plusieurs fois, le décret est actuellement examiné par le Conseil d'Etat. Le service annuel des enseignants reste le même. En plus de l'enseignement et de la recherche, toutes les autres activités seront également prises en compte. Les présidents peuvent " moduler ", y compris sur plusieurs années, le nombre d'heures d'enseignement d'un enseignant, si ce dernier l'accepte formellement. Il pourra demander le réexamen d'un refus de sa demande de modulation.

Tous les universitaires seront évalués tous les quatre ans par le CNU sur l'ensemble de leurs activités. L'évaluation, effectuée par des " pairs ", sera prise en compte pour les attributions de primes et les promotions. Le décret précise que 50 % des promotions sont décidées par le CNU et 50 % au niveau de l'université.

Les désaccords. Ils portent principalement sur la modulation de service. Le Snesup-FSU estime que celle-ci serait " une atteinte aux libertés de recherche et d'enseignement ". D'autres opposants y voient un moyen d'augmenter les charges d'enseignement, et cela à rémunération constante. A leurs yeux, le texte doit dire plus clairement que toute heure de cours effectuée au-delà du service de référence sera rémunérée. Enfin, malgré l'exigence de l'accord de l'intéressé, ils estiment que celui-ci, face à la pression du président et dans un contexte de pénurie de postes, ne pourra refuser de fait. L'évaluation massive et systématique est également critiquée.

LA MASTÉRISATION DE LA FORMATION DES MAÎTRES

Ce néologisme désigne le projet de fixer la barre à bac + 5 (niveau master) pour recruter les enseignants du premier et du second degré. Les universitaires rejettent les modalités de ce projet.

La situation actuelle. Les étudiants qui se destinent à l'enseignement préparent leurs concours (notamment le capes pour le secondaire et le CRPE pour le primaire) soit en candidat libre, soit en première année d'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Les IUFM, en butte depuis leur création en 1990 à de nombreuses critiques, sont devenus des écoles internes des universités depuis 2007, en application de la loi d'orientation sur l'école d'avril 2005. Pour se présenter aux concours, l'étudiant doit être titulaire d'une licence (bac + 3), même si de nombreux candidats détiennent déjà un diplôme supérieur. Une fois reçus, ils deviennent fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale, rémunérés 1 300 euros net par mois, et accomplissent une deuxième année d'IUFM. Celle-ci, centrée sur l'aspect professionnel de leur formation, est caractérisée par l'alternance entre la responsabilité d'une classe (six heures par semaine) et des cours à l'IUFM.

Le projet de réforme. Annoncé fin mai 2008, il prévoit de " mastériser la formation enseignante ". Désormais, pour être admis à un concours d'enseignement, un étudiant doit avoir un master (bac + 5). Une fois le concours réussi, l'étudiant est directement nommé enseignant et bénéficie de l'aide d'un tuteur. Le projet supprime l'année rémunérée de formation en alternance, et ne dit mot du rôle des IUFM dans la formation des futurs enseignants.

Les désaccords. La suppression de la formation en alternance, ainsi que les économies budgétaires attendues, motivent une vigoureuse contestation. D'autres aspects irritent. Le gouvernement a en effet demandé aux universités de mettre au point des masters dits d'enseignement. Pour les universitaires, il s'agit d'une menace directe contre les masters disciplinaires de recherche, qui recrutaient justement beaucoup d'étudiants se destinant à l'enseignement.

De même, le refus du ministre de l'éducation, Xavier Darcos, de décaler d'un an sa réforme - ce que demandent pourtant l'ensemble des protagonistes -, a achevé de mettre de l'huile sur le feu. Au fil de la crise, le ministère a certes concédé des aménagements, en annonçant par exemple le maintien, en 2010, des concours actuels, mais n'a pas cédé sur la demande de rétablissement de l'année en alternance.

LA QUESTION DU FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le budget 2009 de l'enseignement supérieur et de la recherche connaît une hausse de 2,17 milliards d'euros. " Un trompe-l'oeil ", jugent les opposants à la réforme.

La situation actuelle. Pendant la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy avait promis d'augmenter de 50 % le budget de l'enseignement supérieur. Le premier ministre François Fillon a signé, le 29 novembre 2007, avec la Conférence des présidents d'université, un protocole engageant le gouvernement à augmenter ce budget d'un milliard d'euros par an, pendant cinq ans, le portant ainsi de 10 milliards en 2007 à 15 milliards en 2012. Le gouvernement s'est également engagé à augmenter le financement de la recherche.

Le projet de budget. Le budget 2009 augmente de 2,17 milliards d'euros, répartis à raison de 1,154 milliard pour l'enseignement supérieur et 863 millions pour la recherche. Sur cette somme totale, seuls 792 millions sont un apport financier direct, lui-même éparpillé entre mesures salariales, mesures concernant la vie étudiante et chantiers immobiliers.

En décembre 2008, le plan de relance gouvernemental a affecté 731 millions d'euros supplémentaires de crédits budgétaires à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cependant, en parallèle, le gouvernement a prévu 900 suppressions de postes en 2009. Le 25 février, le premier ministre a annoncé la compensation financière des 450 suppressions de postes dans les universités, et le gel pour les deux ans à venir de toute suppression. En revanche, François Fillon a pour l'instant refusé de faire de même pour la recherche, qui perd elle aussi 450 postes cette année.

Les désaccords. Les opposants affirment que ces augmentations sont " en trompe l'oeil " et qu'elles cachent le " désengagement de l'Etat ". Ils critiquent notamment le fait qu'elles comportent une part considérable de " mesures fiscales ", comme le crédit impôt recherche. Voté par le Parlement, le budget de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur est un ensemble où les dépenses de fonctionnement des universités ne représentent qu'environ 10 %.

Le budget 2008, malgré une progression de 1,8 milliard d'euros (1 milliard pour le supérieur et 800 millions pour la recherche), n'avait pas satisfait les opposants, notamment en raison de son utilisation pour divers " rattrapages " (pensions, grands chantiers, etc.). Ils rappellent que 379 millions d'euros avaient été retirés de ce budget par une loi de finances rectificative votée en décembre. P

LA RÉORGANISATION DU DISPOSITIF DE LA RECHERCHE

Craignant la fin de la recherche publique, les chercheurs sont opposés de longue date au projet de réforme visant à transformer les organismes de recherche en " agences de moyens ".

La situation actuelle. En 2006, après les Etats généraux de la recherche, organisés en 2004 par l'association Sauvons la recherche (SLR), le gouvernement de Dominique de Villepin a décidé de rapprocher ces deux mondes que sont les universités et les organismes de recherche (CNRS, Inserm, etc.). Le " pacte de la recherche " a ainsi créé les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui finance sur " appel à projet ", les travaux de recherche, et l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres), qui doit remplacer les divers organes d'évaluation existants. Nicolas Sarkozy a annoncé sa volonté de transformer les organismes de recherche en agences de moyens.

Le projet de réforme. Depuis cette annonce, le gouvernement a créé des " instituts nationaux " dans chacune des grandes disciplines. En sciences de la vie et de la santé, sept organismes de recherche et les universités ont fondé, le 8 avril, une Alliance nationale des sciences de la vie. De son côté, le CNRS coiffe désormais neuf ou dix (décision en cours) instituts (chimie, physique, etc.). Certains d'entre eux coordonneront la recherche et programmeront les investissements. Valérie Pécresse a annoncé, en octobre, la création de 130 " chaires d'excellence ", gérées à parité par les organismes et les universités. Déchargés de deux tiers de leur temps d'enseignement, ces chercheurs bénéficient d'une prime annuelle de 6 000 à 15 000 euros.

Les désaccords. L'annonce de la création de ces 130 " chaires d'excellence " a remis les chercheurs dans la rue. Pour les financer, les organismes avaient décidé de geler l'équivalent en postes, alors que le budget 2009 prévoit déjà une suppression de 450 postes dans les organismes. Valérie Pécresse a rouvert au concours ces 130 postes, le 2 avril. Cette mesure est jugée insuffisante par la plupart des syndicats de chercheurs et SLR. Pour eux, la restructuration des organismes en instituts est un " démantèlement

de la recherche publique ". Ils demandent également l'abrogation du " pacte de la recherche " et le transfert du budget géré par l'ANR aux organismes. Enfin, ils souhaitent la transformation de l'Aeres en une nouvelle structure, dont les membres seraient élus par les chercheurs, et non pas nommés par le gouvernement.

Radiographie d'un conflit

729 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

1

Français

(c) Le Monde, 2009.

Qui sont les acteurs de la crise, quels sont les points de litige ? Enquête sur le mal-être des enseignants-chercheurs à l'université de Dijon. Entretien sur la place des savoirs avec Marcel Gauchet, historien et philosophe.

Près de trois mois de conflit, des dizaines de kilomètres arpentés par des centaines de milliers de manifestants à Paris et dans les grandes villes universitaires, des universités bloquées, des réformes réécrites ou différées... et nul vainqueur, à ce jour, dans ce mouvement de révolte sans précédent des universitaires français.

Le mouvement de protestation des enseignants-chercheurs et des étudiants pourrait reprendre au retour des vacances de printemps. Mais à l'heure d'un premier bilan, le diagnostic est sans appel : le monde universitaire reste en proie à un profond malaise. Le gouvernement, quant à lui, se trouve affaibli par la virulence des contestations. Et plus le temps passe, plus les étudiants et leurs familles s'inquiètent pour le passage des examens et la validation de l'année engagée.

Inventifs dans leurs formes d'action, les universitaires ont développé, qui la grève active, qui " la ronde des obstinés ", qui les lectures publiques de La Princesse de Clèves de Mme de La Fayette ou des cours donnés sur la place publique. Aujourd'hui, cependant, l'amertume prévaut. Car au fond, les craintes exprimées à l'occasion de l'application de la loi sur l'autonomie des universités de 2007 portent sur l'identité même de l'université française.

Ces craintes n'ont pas été dissipées : mise en concurrence, sur un mode libéral, de l'université ; paupérisation du service public ; déclassement de ses professeurs ; caporalisation de ses chercheurs ; menaces sur la vocation des grandes agences de recherche comme le CNRS et l'Inserm.

La réforme, qui devait être la plus importante de la législature, comme le premier ministre, François Fillon, l'avait souligné à plusieurs reprises, est désormais mitée. Le gouvernement a dû reculer et concéder quelques marges de manoeuvre sur les emplois, en gelant les suppressions de postes prévues pour 2010-2011.

Il a aussi réécrit son décret contesté sur l'organisation du temps de service et la carrière des enseignants-chercheurs. Il a retardé, enfin, la réforme de la formation des maîtres à bac + 5, dite de la " mastérisation ". Tous ces aménagements n'ont pas mis fin à la contestation. Ils n'ont abouti qu'à en radicaliser les acteurs. Pour eux, ce ne sont là que des mesures de temporisation qui ne remettent pas en cause le fond des projets de réforme.

Du côté du pouvoir exécutif, les maladroites ont été nombreuses. S'il ne fallait retenir qu'un seul épisode, ce serait celui du 22 janvier, veille de la première journée de mobilisation nationale. Dans un discours sur la recherche prononcé à l'Élysée, Nicolas Sarkozy a regretté qu'" à budget comparable, un chercheur français publie de 30 % à 50 % en moins qu'un chercheur britannique dans certains secteurs ". Cette affirmation péremptoire ne pouvait que blesser une communauté déjà à cran. Le président de la République paiera cet épisode d'une nouvelle rupture, profonde, entre sa famille politique et nombre d'intellectuels.

En face, les blessés se comptent aussi. L'image de l'université en a pâti. Le premier bilan des demandes d'inscription dans l'enseignement supérieur en Ile-de-France est mauvais ; seuls 27,6 % des lycéens franciliens ont placé l'université en premier choix. C'est très peu quand on sait qu'au final, en septembre, sept bacheliers sur dix vont s'asseoir sur ses bancs.

Tous les acteurs qui ont approché cette crise ont pris des coups. Le Monde a été violemment mis en cause dans sa mission d'information par une partie du mouvement universitaire. Quelque soixante-dix articles signés ont été rédigés sur le conflit depuis la mi-janvier, dont plus de quarante par des journalistes du quotidien et une vingtaine par des universitaires dans les pages " Débats ".

L'association Sauvons l'université (SLU) est née d'une tribune publiée dans ces colonnes en novembre 2007. Le Monde a tenté chaque jour, en toute indépendance, aussi bien vis-à-vis du pouvoir politique que des pouvoirs intellectuels, d'informer au mieux ses lecteurs sur ce mouvement complexe, multiforme et durable. Pour l'éclairer encore, il y consacre aujourd'hui ce nouveau supplément.

Maryline Baumard et Catherine Rollot

Le décret sur les enseignants chercheurs adopté

498 mots

23 avril 2009

[Le Monde](#)

10

Français

(c) Le Monde, 2009.

Validé par le Conseil d'Etat, le texte est inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres

Le projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs, un des principaux motifs de la contestation universitaire, a été validé mardi 21 avril en Conseil d'Etat, et aussitôt inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres pour y être adopté mercredi 22 avril. Pour les opposants, il s'agit d'un " passage en force ", alors que la protestation n'est pas éteinte malgré la période des vacances. Interrogé mercredi matin sur France Inter, François Fillon a qualifié le mouvement de protestation de " minoritaire ". Le premier ministre " fait semblant de croire que tout est réglé dans les universités ", a rétorqué Jean-Louis Fournel, président du collectif Sauvons l'université (SLU).

Deux autres décrets ont été également validés par le Conseil d'Etat et doivent être examinés par le conseil des ministres : l'un portant sur le fonctionnement du conseil national des universités (CNU), l'autre réformant les modalités de classement à l'entrée des corps de maîtres de conférences et de professeurs des universités. Ce dernier texte permet d'engager une revalorisation par des augmentations salariales " de 12 % à 25 % en début de carrière ", selon le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dévoilée en octobre 2008 par Mme Péresse, puis transmise pour examen au Conseil d'Etat en janvier 2009, la première version du décret a été un des éléments déclencheurs du mouvement universitaire, qui porte aussi sur d'autres sujets comme la réforme de la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire. Le texte introduit la possibilité de moduler le service des enseignants-chercheurs entre cours, recherche et autres tâches. Ce projet a été réécrit lors de plusieurs séances de négociation, la modulation de service devenant impossible " sans l'accord écrit de l'intéressé ". Le Snesup-FSU, syndicat disposant d'une majorité relative parmi les enseignants chercheurs, n'a pas participé à ces discussions.

Le texte a encore été amendé puis adopté par le comité technique paritaire universitaire (CTPU), instance consultative. L'Autonome Sup, pourtant très engagé dans le mouvement, a approuvé le texte, jugeant qu'il représentait un " compromis acceptable ", en particulier du fait que " l'alourdissement " autoritaire du temps d'enseignement ne pouvait être imposé. L'UNSA et le SGEN se sont abstenus mais sont sur la même ligne.

A l'inverse, le Snesup estime que ce décret " exposera les enseignants-chercheurs aux pressions locales et à la concurrence de leurs propres collègues " et que la modulation se traduira inévitablement par l'alourdissement du temps d'enseignement de certains enseignants-chercheurs. Le " collectif pour la défense de l'université ", animé notamment par le juriste Olivier Beaud, estime que " contrairement aux apparences, l'attaque frontale contre le cœur du métier d'universitaire, son indépendance et sa liberté, n'a pas été désamorcée par la nouvelle rédaction du décret ".

Luc Cédelle